



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2024

Messieurs les actionnaires de SOGELEASE MAROC, société anonyme au capital de 140 000 000.00 Dirhams, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société SOGELEASE MAROC sis, 374, Boulevard Abdelmoumen à Casablanca, le 12 Juin 2024, à 10 heures, en vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
2. Approbation des conventions soumises à l'article 56 de la loi.
3. Approbation et affectation des résultats, et fixation du montant des dividendes.
4. Fixation du montant des jetons de présence.
5. Nominations et renouvellements des administrateurs.
6. Questions diverses.
7. Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE TEXTE DES RÉOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les états de synthèse arrêtés à la date du 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions passées par la société telles que prévues à l'article 56 de la loi n°20-05 sur les sociétés anonymes, les approuve expressément.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux membres du conseil d'administration, en fonction pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus et décharge de leur gestion pour ledit exercice.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2023 à 33 Dirhams par action.

Le résultat de l'année, augmenté du report, sera ainsi affecté de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| ■ Réserve légale : | Cumul de 10%
du capital atteint |
| ■ Dividendes : | 46 200 000 MAD |
| ■ Réserves Extraordinaires : | 20 000 000 MAD |
| ■ Report à Nouveau : | 216 000 MAD |

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe la somme annuelle des jetons de présence allouée à chaque Administrateur à 100.000 DH au titre de l'exercice 2023.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe la somme annuelle des jetons de présence allouée au président du conseil d'administration à 200.000 DH au titre de l'exercice 2023.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale prend acte de la fin du mandat du président en exercice du conseil d'administration M. Mohammed TAHRI, lequel ne sera pas renouvelé. L'assemblée confirme la nomination de M. Ahmed EL YACOUBI en qualité du nouveau président du conseil d'administration avec effet au 1^{er} Avril 2024.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale confirme la nomination de M. Mohammed TAHRI en qualité d'administrateur pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les résultats de l'exercice 2027.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confirme le renouvellement du mandat, du commissaire aux comptes « MAZARS » pour une période de trois années (2024, 2025 et 2026) avec pour mission de présenter un rapport pour les comptes.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale remercie le cabinet « Deloitte » pour l'accompagnement au cours des 3 derniers mandats.

Le second commissariat aux comptes sera assuré pour la période de 2024-2025-2026 par le cabinet « PWC ».

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à terme et du non renouvellement des mandats d'administration de :

- Monsieur Abdelaziz TAZI

- Madame Pascale DEVERGIES-GILODI

L'Assemblée Générale les remercie pour leur forte contribution et leur donne quitus entier pour leur gestion.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confirme le renouvellement du mandat de Monsieur Jawad ZIAT en qualité d'administrateur indépendant pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les résultats de l'exercice 2027.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Approbation des résolutions du CA exceptionnel de février 2024.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi en pareille matière.